

DÉCISION N° 2017-150 J

(abroge la décision n°2017-142J en date du 29 juin 2017)

Objet : Décision portant délégation de signature de M. Philippe Courtier, directeur de l'UTC à Mme Marie-Christine Ho-Ba-Tho, directrice à la recherche à compter du 5 juillet 2017 dans les secteurs de gestion administrative.

Le directeur de l'université de technologie de Compiègne,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 89-442 du 28 juin 1989,

Vu les statuts de l'établissement,

Vu l'arrêté du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 12 janvier 2017 portant nomination de M. Philippe Courtier aux fonctions de directeur de l'UTC à compter du 1^{er} février 2017,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'UTC en date du 29 juin 2017 portant nomination de Mme Marie-Christine Ho-Ba-Tho en qualité de directrice à la recherche à compter du 1^{er} juillet 2017,

Vu la décision UTC n°2017-146H en date du 5 juillet 2017 portant nomination de Madame Christine Prella en qualité de directrice de l'école doctorale par intérim,

DÉCIDE

Article 1^{er} : Délégation de signature en matière administrative

Délégation est donnée à Mme Marie-Christine Ho-Ba-Tho, directrice à la recherche, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences :

- les dépôts de réponses à appels à projets de recherche.

Article 2 : absence ou empêchement

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Christine Ho-Ba-Tho, la délégation de signature sera exercée par Mme Christine Prella, directrice de l'école doctorale par intérim.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mmes Marie-Christine Ho-Ba-Tho et Christine Prella, la délégation de signature sera exercée par Mme Marion Kaczowski.

Article 3 : prise d'effet de la présente décision

Les dispositions de la présente décision prennent effet à compter du 5 juillet 2017 et prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou du délégataire.

Article 4 : affichage de la présente décision

Ces dispositions sont portées à la connaissance des personnels et des usagers par une publication sur le site internet de l'établissement, dans un espace dédié et affichées de manière permanente dans les services concernés.

Service des
affaires générales et juridiques
Aurélie Germonprez
☎ 03-44-23-73-76
✉ aurelie.germonprez@utc.fr

Université de Technologie
de Compiègne


Centre Pierre Guillaumat
BP 60319
Rue du Docteur Schweitzer
60203 Compiègne cedex - France

tél. +33 (03) 44 23 44 23
www.utc.fr

Article 5 :

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Le directeur de l'UTC,



Philippe Courtier

Original : *service des affaires générales et juridiques*
Copies : *service/département/direction concerné(e)s*
direction des affaires financières
agent comptable
intéressé(e)s
rectorat
Diffusion : *générale*
internet « actes réglementaires »